

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-no-60-Loi-modifiant-la-Loi-sur-la-fonction-publique-et-d-autres>



Projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres

**dispositions - Recrutement
dans la fonction publique : la
rémunération du
personnel au coeur du**

Publication date: jeudi, 11 février 2021

problème (SFPQ)

Copyright © Presse-toi à gauche ! Tous droits réservés

- Communiqués -

QUÉBEC, le 11 févr. 2021 - Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) considère que le projet de loi n° 60 est flou et rate la cible pour améliorer l'embauche dans les ministères et organismes en situation de pénurie de main-d'oeuvre. Dans un mémoire déposé aujourd'hui à la commission parlementaire mandatée pour étudier le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions, le SFPQ reconnaît la problématique du recrutement dans l'appareil gouvernemental québécois, mais conteste les solutions mises de l'avant par le législateur.

Le SFPQ est d'avis que le gouvernement Legault continue de nier la source de ce problème : la sous-rémunération du personnel de la fonction publique québécoise. Ce constat est démontré et documenté année après année par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). En 2018, on constatait ainsi un retard moyen de la rémunération globale de 35 % pour les ouvriers, de 10 % pour le personnel de bureau et de 5 % pour les techniciennes et techniciens de la fonction publique.

« Ce n'est pas parce qu'on change le processus d'embauche que, miraculeusement, les conditions de travail deviennent attrayantes. À l'heure actuelle, les ministères et organismes sont souvent incapables de rivaliser avec les conditions avantageuses offertes par les municipalités québécoises, le fédéral et le secteur privé. Cette sous-rémunération entrave la capacité de l'État québécois à accomplir ses missions, notamment d'inspection et de vérification, en plus d'entraîner des coûts importants par le recours à des sous-traitants », rappelle Christian Daigle, président général du SFPQ.

Par ailleurs, l'esprit du projet de loi, qui vise à rapprocher le recrutement du secteur public aux méthodes du secteur privé ouvre la porte à un recrutement plus efficace, mais aussi plus arbitraire, craint le SFPQ.

« En augmentant le pouvoir discrétionnaire des gestionnaires dans la nomination des fonctionnaires, nos membres nous ont souligné la crainte d'un retour important du favoritisme et d'une diminution de leur autonomie professionnelle. L'allègement des règles et une décentralisation des processus pourraient ainsi avoir un impact sur l'impartialité du recrutement et des promotions », indique monsieur Daigle.

Enfin, si le gouvernement allait de l'avant avec sa réforme, le SFPQ croit qu'il serait nécessaire d'ajouter des ressources et des responsabilités à la Commission de la fonction publique, lesquelles devraient contrebalancer l'allègement du processus. Cela permettrait d'éviter les dérives du système et d'assurer le respect des principes de la Loi sur la fonction publique.

Pour consulter le [mémoire du SFPQ](#)